

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE
24/06/2020

DATE DE CONVOCATION
15/06/2020

DATE D’AFFICHAGE
06/07/2020

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE
PRESENTS
PROCURATION(S)
VOTANTS

15

11

13

Le maire certifie que la présente délibération a été transmise en Préfecture de Rouen au titre du contrôle de la légalité le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Délibération transmise à :

- Préfecture de Rouen
- Métropole Rouen Normandie

Le vingt-quatre juin, DE L’AN DEUX MILLE VINGT à 20H05 :

Le Conseil municipal de SOTTEVILLE-SOUS-LE-VAL légalement convoqué, s’est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de :
Monsieur Franck MEYER, Maire

Etaient présents : MMES et MM BARBIER Bruno, BRUNY Sandrine, COEUGNIET Ludivine, DUBUIS Guy, EPIPHANE Christel, HAMEL Frédéric, JEANMOUGIN Christophe (arrivé à 20h25), LUGAND Martine, MEYER Franck, NEGARET Jean-Pierre, PELLERIN Christine.

formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : MM. BOVIN Pierre, LANGEVIN Gérard, RICOUARD David, M. THÉNARD Alexandre.

Absents non excusés :

Avait donné pouvoir : M. BOVIN Pierre à Mme BRUNY Sandrine, M. LANGEVIN Gérard à M. BARBIER Bruno

MME LUGAND est nommée Secrétaire à l’ouverture de la séance.

Délibération n° 32

LES ENGAGEMENTS DE SOTTEVILLE-SOUS-LE-VAL EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA LUTTE CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

La COP 21 a été la 21^{ème} Conférence des parties (COP) à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de 1992, réunissant 195 Etats et l’Union Européenne, après celle de Varsovie (COP19) et Lima (COP20). Elle s’est tenue du 30 novembre au 11 décembre 2015 à Paris-Le Bourget (93), sous la Présidence française. Plus de 55% de la population mondiale vit aujourd’hui dans des villes – les deux tiers en 2050 – et génèrent 70 % des émissions de carbone. Ces acteurs locaux, en particulier les grandes métropoles du monde, occupent donc une place centrale. Ils subissent les effets du changement climatique mais doivent aussi être porteurs de solutions concrètes, leur ambition pouvant tirer vers le haut les positions des Etats nations. C’est pourquoi la Métropole de Rouen a choisi de signer un « accord de Rouen pour le climat ». Chaque commune y relate les efforts qu’elle accompli en ce sens.

Propositions rédigées sur le document annexé.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l’unanimité,
Valide le document présenté.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et les membres ont signé le registre après lecture.

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

M. le Maire de la commune de Sotteville-sous-le-Val est chargé de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire de Sotteville-sous-le-Val,


Franck MEYER

Dans le cadre de son implication dans la COP 21 locale et de sa contribution à l'atteinte des objectifs énergétiques et climatiques de la Métropole Rouen Normandie, la commune propose d'inscrire à *l'Accord de Rouen pour le Climat* les engagements suivants :

PATRIMOINE COMMUNAL

1. Sollicitation de l'assistance du Conseil en Energie Partagé de la Métropole pour reprendre les conclusions des pré-diagnostic ou des audits précédemment réalisés et éventuellement planifié les travaux restant à engager.
2. Mise en place d'un outil de suivi des consommations des fluides (eau, électricité...) sur l'ensemble des bâtiments afin d'identifier les bâtiments les plus énergivores, de prioriser les travaux à engager et de mesurer les gains énergétiques réalisés.
3. Renouvellement progressif des éclairages intérieurs des bâtiments :
 - Suppression prioritaire des éclairages énergivores (néons et halogènes)
 - Equipement de l'école municipale en éclairages LED
 - Equipement de l'ensemble des bâtiments municipaux

ECLAIRAGE PUBLIC

4. En partenariat avec la Métropole, poursuite de la suppression des lampadaires de type « globe » et remplacement par des lampadaires à LED limitant la pollution lumineuse.
5. Organisation d'un débat au sein du Conseil Municipal afin d'envisager la mise en œuvre de l'extinction nocturne, de minuit à 5h, sur un premier quartier « test ».

ENERGIES RENOUVELABLES

6. Réalisation d'une étude de faisabilité d'un premier contrat d'approvisionnement en électricité garantie d'origine 100 % renouvelable auprès d'un fournisseur local, pour un bâtiment faiblement consommateur.
7. Réalisation d'une étude de faisabilité pour l'installation de panneaux solaires thermiques sur la toiture de la garderie afin d'assurer la production d'eau chaude.
8. Réalisation d'une étude de faisabilité pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur l'école municipale ou de la salle polyvalente afin d'assurer la production/autoconsommation d'électricité.

QUALITE DE L'AIR INTERIEUR

9. Réalisation de l'autodiagnostic Qualité de l'Air intérieur sur l'école maternelle et élémentaire en suivant le « *guide pratique pour une meilleure qualité de l'air dans les lieux accueillant des enfants* » du Ministère de la Transition écologique et solidaire.

ALIMENTATION - AGRICULTURE

10. Dans le cadre du renouvellement du marché de prestation de la restauration scolaire, intégration de deux objectifs chiffrés :
- 20 % de produits issus de l'agriculture biologique (objectif réglementaire)
 - 25 % de produits issus de filières courtes régionales
11. Mise en place d'un « gâchimètre » à pain à la cantine scolaire, organisation d'animations pédagogiques visant à sensibiliser les enfants et le personnel de restauration au gaspillage alimentaire.

BIODIVERSITE ET MILIEUX NATURELS

12. Elaboration, en concertation avec les usagers des jardins partagés de la commune, d'une « Charte du jardinage Durable » visant à promouvoir la suppression des phytosanitaires, la protection de la ressource en eau, la protection de la biodiversité et de la santé humaine, l'installation de nichoirs à oiseaux et d'hôtels à insectes.

PRECARITE ENERGETIQUE

13. Poursuite et amplification des actions menées par la commune contre la précarité énergétique :
- Organisation d'ateliers sur les éco-comportements à destination des particuliers
 - Promotion régulière de l'Espace Info Energie de la Métropole dans le bulletin municipal

SENSIBILISATION

14. Eco-labellisation d'une première manifestation culturelle ou sportive organisée ou coorganisée par la ville.